SÉANCE ORDINAIRE

LE 13 NOVEMBRE 2000

Trente-deuxième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 13^e jour de novembre 2000 et à laquelle sont présents :

Présences:

Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Thérèse Lasnier, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé et Claude St.Pierre.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Madame et monsieur les commissaires : Réjean Bessette et Josiane Fabry se joignent à la réunion à 19 h 35.

Madame et monsieur les commissaires : Nicole Devost et Noël L'Écuyer se joignent à la réunion à 19 h 45.

Autres présences :

Monsieur Pierre Buisson, directeur général;

Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;

Monsieur Fernand Croisetière, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;

Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;

Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles; Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;

Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;

Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes; Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absence:

Madame la commissaire Ghislaine Gasper.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 00.11.13

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 04.7 Rapport annuel 1999-2000
- 12.1 Association canadienne d'éducation de langue française
- 12.2 Félicitations

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public

- O4.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 10 octobre 2000 (document SG 00.11.13-04.1)
 - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance:
 - Monsieur François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse : remerciements pour l'accueil chaleureux lors de son passage à l'école Marie-Rivier, le 22 septembre 2000
 - Comité de parents : nomination de madame Johanne Corbin au comité consultatif du transport, comme représentante du Comité de parents
 - Comité de parents : nomination des commissaires-parents
- 04.3 École Saint-Jacques (Clarenceville) : modification de l'acte d'établissement (document SG 00.11.13-04.3)
- 04.4 Modalités de remboursement des dépenses électorales (document SG 00.11.13-04.4)
- O4.5 Tarifs de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral (document SG 00.11.13-04.5)
- 04.6 Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires : article 48.1
- 04.7 Rapport annuel 1999-2000
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congés sans traitement
- 08.3 Congé sabbatique à traitement différé
- 08.4 Engagements
- 08.5 Choix de limite C.S.S.T.
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 27 septembre 2000 (document RF 2000.11.13-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 11 octobre 2000 (document RF 2000.11.13-09.2)
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 25 octobre 2000 (document RF 2000.11.13-09.3)
- 09.4 Adoption des états financiers au 30 juin 2000
- 09.5 Emprunt à long terme
- 10.1 Formation d'un comité de sélection pour le choix d'une entreprise concernant l'économie d'énergie : désignation d'un représentant du Conseil des commissaires
- 10.2 Adjudication de contrats :
 - 10.2.1 Équipement informatique # 2, école Professionnelle de Métiers (document RM 00.11.13-10.2.1)
 - 10.2.2 Travaux de peinture 2000-2001 (document RM 00.11.13-10.2.2)
 - 10.2.3 Aménagement de l'aire de jeux extérieurs, école Chabanel (document RM 00.11.13-10.2.3)
 - 10.2.4 Fourniture et installation de jeux extérieurs, école Chabanel (document RM 00.11.13-10.2.4)
 - 10.2.5 Aliénation d'un immeuble, atelier d'Iberville (document RM 00.11.13-10.2.5)
- 11. Commissaires-parents
- 12. Autres sujets :
 - 12.1 Association canadienne d'éducation de langue française
 - 12.2 Félicitations
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Denis Roy, candidat à l'élection partielle de commissaire de la circonscription numéro 18 (Saint-Gérard), se présente aux membres du Conseil des commissaires.

04.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL</u> <u>DES COMMISSAIRES DU 10 OCTOBRE 2000</u> (Document SG 00.11.1304.1)

HR 00.11.13 002

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2000, tel que déposé.

Adopté unanimement.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 10 octobre 2000.

04.2 CORRESPONDANCE

- Monsieur François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse : remerciements pour l'accueil chaleureux lors de son passage à l'école Marie-Rivier, le 22 septembre 2000.
- Comité de parents : résolution # 016-2000/01 confirmant la nomination de madame Johanne Corbin au comité consultatif du transport, comme représentante du Comité de parents.
- Comité de parents : résolution # 010-2000/01 confirmant la nomination de madame Lynda Tessier commissaire-parent pour le primaire, et la résolution # 011-2000/01 confirmant la nomination de monsieur Cyrille Cliche commissaire-parent pour le secondaire.
- Centre de plein air l'Estacade : nomination de deux représentants du Conseil des commissaires pour siéger au conseil d'administration du Centre de plein air l'Estacade.

HR 00.11.13 003

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que messieurs François Blais et Yvon Pineault siègent au conseil d'administration du Centre de plein air l'Estacade, à titre de représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté unanimement.

- Monsieur François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse : informations sur l'opération de sensibilisation à la problématique de l'éducation pour tous, qui aura lieu du 13 au 24 novembre 2000. Cette opération est faite en collaboration avec Oxfam Québec, la Centrale des syndicats du Québec et le Club 2/3.
- Demande d'appui du CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu, concernant l'aménagement d'un terrain de football/soccer.

Considérant l'émergence du nombre d'équipes de football et de soccer tant au niveau civil que scolaire;

Considérant que la région ne dispose d'aucune installation sportive adéquate pour répondre aux besoins grandissants de ces organismes;

Considérant que l'aménagement d'un stade de football/soccer permettrait à la fois de répondre aux besoins des équipes locales et d'accueillir des compétitions d'envergure provinciale ou nationale.

HR 00.11.13 004

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'appuyer la démarche du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu en demandant au Gouvernement du Québec de financer l'aménagement, sur les terrains du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, d'un stade de football/soccer pourvu des installations adéquates (surface synthétique, estrades permettant d'accueillir 2000 personnes ...).

Adopté unanimement.

04.3 <u>ÉCOLE SAINT-JACQUES (CLARENCEVILLE)</u>: <u>MODIFICATION</u> <u>DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT</u>

Considérant l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., ch. 1-13) qui stipule :

« L'école est établie par la commission scolaire.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux où les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. »

Considérant la demande du Conseil d'établissement, adressée à la Commission scolaire, de modifier le nom de l'école Saint-Jacques (Clarenceville) pour l'école « du Petit Clocher ».

HR 00.11.13 005

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

De modifier l'acte d'établissement établi au nom de « école Saint-Jacques » pour celui de « école du Petit-Clocher ».

Adopté unanimement.

04.4 MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES (Document SG 00.11.13-04.4)

Considérant l'article 207 de la Loi sur les élections scolaires qui stipule : « Après la tenue d'un scrutin, chaque candidat qui a obtenu 20% ou plus des votes a droit d'être remboursé de ses dépenses électorales par la commission scolaire »;

Considérant que l'article 208 de la Loi sur les élections scolaires prévoit que la commission scolaire doit prescrire la forme de l'état détaillé des dépenses et la date de présentation desdites dépenses.

HR 00.11.13 006

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

D'adopter le document SG 00.11.13-04.4, qui détermine la forme prescrite des demandes de remboursement et fixe le 22 décembre 2000 comme date ultime de la présentation des demandes de remboursement des dépenses électorales à la commission scolaire.

04.5 TARIFS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES FRAIS DES MEMBRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL (Document SG 00.11.13-04.5)

Considérant l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires, la commission scolaire doit fixer le tarif de la rémunération et des frais du personnel électoral;

Considérant le tarif fixé par règlement en vertu de la loi électorale;

HR 00.11.13 007

Il est proposé par madame Magda Farès:

Que le tarif de la rémunération et des frais du personnel électoral, en vue de l'élection scolaire du 19 novembre 2000, soit celui fixé en vertu de la loi électorale et énuméré au décret numéro 859-95 du 12 juillet 1995.

Adopté unanimement.

04.6 RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DES GESTIONNAIRES : ARTICLE 48.1

Dans le suivi de la démarche retenue et conformément aux disposition prévues à l'article 48.1 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires;

HR 00.11.13 008

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

D'autoriser la présidente et la vice-présidente à donner suite :

- à la recommandation du comité en ce qui a trait au versement du boni forfaitaire au directeur général et,
- à la recommandation du directeur général relativement au versement du boni forfaitaire au directeur général adjoint.

Adopté unanimement.

04.7 RAPPORT ANNUEL 1999-2000

Monsieur Pierre Buisson dépose aux membres du Conseil des commissaires, le rapport annuel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

08.1 DÉMISSIONS

HR 00.11.13 009

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission de madame Lucie Rouillard, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, soit acceptée à compter du 24 août 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.11.13 010

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission de madame Aline Lapointe, technicienne en éducation spécialisée à l'école Marie-Rivier, soit acceptée à compter du 6 novembre 2000.

HR 00.11.13 011

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Hélène Granger, conseillère en gestion de personnel au Service des ressources humaines, soit acceptée à compter du 17 juin 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.11.13 012

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission de madame Lise Senécal, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Pointe-Olivier, soit acceptée à compter du 17 octobre 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.11.13 013

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Que la démission de madame Manon Hart, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Saint-Jacques (Saint-Jacques-le-Mineur), soit acceptée à compter du 17 octobre 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.11.13 014

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission de monsieur Jean-Marc Gazaille, enseignant, soit acceptée à compter du 4 décembre 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.11.13 015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de monsieur Louis Gendron, directeur adjoint à l'école Marguerite-Bourgeoys, soit acceptée à compter du 21 novembre 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.11.13 016

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de monsieur Mario Boutin, conseiller en gestion de personnel au Service des ressources humaines, soit acceptée à compter du 30 juin 2001 et qu'en conséquence, un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 6 novembre 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, lui soit accordé.

08.2 <u>CONGÉS SANS TRAITEMENT</u>

Considérant le motif « études »;

HR 00.11.13

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 30 août 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Hélène Verreault, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Saint-Blaise.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »

HR 00.11.13 018

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault:

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 2 novembre 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Jacqueline Soutière, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Marie-Rivier.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.11.13

Il est proposé par madame Monique Brière:

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 28 octobre 2000 au 20 avril 2001 inclusivement, soit accordé à madame Odette D'Anjou, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Crevier.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 00.11.13 020

Il est proposé par madame Magda Farès:

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 27 novembre 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Ghyslaine Lebeau, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école de Richelieu.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « études »;

HR 00.11.13 021

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 25 septembre 2000 au 30 juin 2001 inclusivement, soit accordé à madame Johanne Boulais, surveillante d'élèves 15 heures et moins/semaine à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville).

08.3 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

HR 00.11.13 022

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à madame Pauline Nadeau, agente de bureau, classe I, au Service de l'enseignement aux jeunes, selon les modalités définies ci-après :

plan de trois ans débutant le 1^{er} décembre 2000;

pourcentage du traitement : 83,33 %;

congé sabbatique : 1^{er} juin 2003 au 1^{er} décembre 2003;

Adopté unanimement.

08.4 ENGAGEMENTS

HR 00.11.13 023

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Paul Saint-Jean soit engagé pour combler le poste régulier temps plein de tuyauteur au Service des ressources matérielles, et ce, à compter du 10 octobre 2000.

Adopté unanimement.

HR 00.11.13 024

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre:

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Katleen Loiselle soit engagée pour combler le poste de conseillère en gestion de personnel, au Service des ressources humaines, et ce, à compter du 30 octobre 2000.

Adopté unanimement.

08.5 CHOIX DE LIMITE C.S.S.T.

Attendu que le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujetti au régime rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit d'assumer le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

HR 00.11.13 025

Il est proposé par monsieur Bernard Petit:

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières approuve la recommandation soumise à l'effet d'opter pour un montant à deux fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation 2001;

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières délègue à monsieur Pierre Buisson, directeur général, le pouvoir de signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, le formulaire *Attestation du choix de la limite par lésion* pour l'année 2001 et à communiquer ce choix à la CSST.

09.1 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 27 SEPTEMBRE 2000</u> (Document RF 2000.11.13-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 27 septembre 2000, pour un montant de 3 579 333,34 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur Cyrille Cliche.

09.2 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 11 OCTOBRE 2000</u> (Document RF 2000.11.13-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 11 octobre 2000, pour un montant de 2 742 272,45 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Devost.

09.3 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE</u> <u>DES HAUTES-RIVIÈRES DU 25 OCTOBRE 2000</u> (Document RF 2000.11.13-09.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 25 octobre 2000, pour un montant de 3 135 492,28 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Josiane Fabry.

09.4 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2000

Considérant que, conformément aux articles 286, 287 et 397 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a donné un avis public en date du 25 octobre 2000;

Considérant que les commissaires ont obtenu les renseignements nécessaires sur les dits états financiers par la firme de vérificateurs Rocheleau, Labranche et Associés et le directeur du Service des ressources financières, monsieur Robert Vigneault;

HR 00.11.13

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que les états financiers de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, examinés par les vérificateurs comptables, pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000, soient acceptés tels que présentés.

Adopté unanimement.

09.5 EMPRUNT À LONG TERME

Attendu qu'en vertu de sa résolution numéro HR 00.08.28-058 adoptée le 28 août 2000, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (la « commission scolaire ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 23 400 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « Société »);

Attendu que le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

HR 00.11.13 027

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

- 1. Que la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 23 400 000 \$ auprès de la Société (l' « emprunt ») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2. Que la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 3. Qu'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 23 400 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 4. Qu'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 5. Que les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel de la présidente, de la vice-présidente, du secrétaire général, du directeur général, du directeur général adjoint ou du directeur du Service des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adopté unanimement.

10.1 FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CHOIX D'UNE ENTREPRISE CONCERNANT L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE: DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

HR 00.11.13 028

Il est proposé par madame Nicole Devost :

De désigner monsieur Bernard Petit à titre de représentant du Conseil des commissaires au comité de sélection pour le choix d'une entreprise concernant l'économie d'énergie.

Adopté unanimement.

10.2 ADJUDICATION DE CONTRATS:

10.2.1 <u>ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE # 2, ÉCOLE PROFESSIONNELLE</u> <u>DE MÉTIERS</u> (Document RM 00.11.13-10.2.1)

HR 00.11.13 029

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme IBG Inc., le contrat pour la fourniture d'équipement informatique pour l'école Professionnelle de Métiers, au montant de 35 026,26 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.2.2 TRAVAUX DE PEINTURE 2000-2001 (Document RM 00.11.13-10.2.2)

HR 00.11.13 030

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes :

- Service de peinture Éric Inc., au montant de 4 200,00 \$ (taxes en sus),
- Entreprises L. Ouellet Inc., au montant de 19 150,00 \$ (taxes en sus),
- Pierre Lafond Enr. Peintre, au montant de 12 872,00 \$ (taxes en sus),
- Peintres Sylvester Inc., au montant de 28 310,00 \$ (taxes en sus),
- Peinture MG, au montant de 425,00 \$ (taxes en sus),
- Lacolle Décoration, au montant de 575,00 \$ (taxes en sus),

les contrats pour l'exécution de travaux de peinture aux écoles mentionnées au document RM 00.11.13-10.2.2.

Adopté unanimement.

10.2.3 <u>AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX EXTÉRIEURS, ÉCOLE</u> <u>CHABANEL</u> (Document RM 00.11.13-10.2.3)

HR 00.11.13 031

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage du Haut-Richelieu Inc., au montant de 14 953,25 \$ (taxes incluses), le contrat pour l'aménagement de l'aire de jeux extérieurs à l'école Chabanel.

Adopté unanimement.

10.2.4 FOURNITURE ET INSTALLATION DE JEUX EXTÉRIEURS, ÉCOLE CHABANEL (Document RM 00.11.13-10.2.4)

HR 00.11.13 032

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme Go-Elan Inc., au montant de 39 538,69 \$ (taxes incluses), le contrat pour la fourniture et l'installation de jeux extérieurs à l'école Chabanel.

10.2.5 <u>ALIÉNATION D'UN IMMEUBLE, ATELIER D'IBERVILLE</u> (Document RM 00.11.13-10.2.5)

Madame Denise Girard dépose le résultat de l'appel d'offres pour l'aliénation d'un immeuble, l'atelier (Iberville).

11. <u>COMMISSAIRES-PARENTS</u>

Madame Lynda Tessier demande si les résultats du sondage effectué par la Commission scolaire sont disponibles.

Monsieur Pierre Buisson l'informe qu'à l'occasion du comité de travail du 4 décembre 2000, un rapport d'étapes des plans d'action sera déposé et inclura cet élément (sondage).

12. AUTRES SUJETS:

12.1 <u>ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE</u>

Madame Andrée Bouchard demande que la documentation sur la Semaine nationale de la francophonie qui se déroulera du 11 au 25 mars 2001, produite par l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), soit distribuée aux établissements de la Commission scolaire.

Un concours, dans le cadre de cette semaine est organisé, et l'on souhaite que les écoles y participent.

12.2 FÉLICITATIONS

Madame Andrée Bouchard demande que des félicitations soient envoyées au comité organisateur du colloque du Comité de parents, qui a eu lieu le 11 novembre dernier.

Ce colloque permet aux parents d'échanger entre eux et d'assister à des conférences reliées à leurs préoccupations.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

13. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

LA PRÉSIDENTE

HR 00.11.13 033	Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:
	Que l'assemblée soit levée.
	Adopté unanimement.